



CONSULAT GÉNÉRAL DE GRÈCE
GENÈVE

NORMAL
NON CLASSIFIÉ

Adresse : 1, Rue Pedro Meylan
1208 Genève
Tél. : 022 7353747
Email : grgencon.gnv@mfa.gr

Genève, le 7 octobre 2026
Réf. : Φ.085.1/42/ΑΣ 371

OBJET : Avis - Invitation à soumettre une offre pour des travaux de contrôle électrique, de remplacement de prises, d'interrupteurs, de luminaires muraux (appliques), du luminaire de plafond de la cuisine et des luminaires du plan de travail de la Résidence consulaire, dans le bâtiment de l'État grec sis Rue de Leman 4, 1201 Genève.

Le Consulat général de Grèce à Genève entend procéder par attribution directe à la conclusion d'un contrat portant sur les travaux suivants :

- 1) **Contrôle électrique de la résidence d'une superficie de 244 m² et soumission du rapport de sécurité a l'OIBT**
- 2) **Remplacement de 5 prises, 6 interrupteurs et 10 luminaires muraux (appliques).**
- 3) **Remplacement de 3 luminaires du plan de travail de la cuisine.**
- 4) **Déplacement du luminaire de plafond de la cuisine et pose d'un nouveau luminaire.**
- 5) **Dépose des spots encastrés dans le faux plafond de la salle de bains**

dans le bâtiment de l'État grec sis Rue de Leman 4, 1201 Genève, et invite les intéressés à soumettre une offre correspondante.

L'offre soumise à évaluation devra comprendre :

- a) le prix par prestation (contrôle, matériaux et travaux), y compris les retenues et la TVA, ainsi que la valeur totale des services fournis, laquelle ne devra pas dépasser les 17.000 euros (le montant correspondant en francs suisses CHF).
- b) le prix unitaire, y compris les retenues et la TVA.
- c) le montant de la TVA correspondante.
- d) la durée de validité de l'offre.
- e) le délai d'exécution des travaux.

Le critère d'attribution est l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base du prix.

Les offres peuvent être déposées sous forme papier ou électronique auprès du secrétariat du Consulat général jusqu'au **14 octobre à 17h00**, à l'adresse électronique: grgencon.gnv@mfa.gr.

Avant l'attribution, le soumissionnaire retenu doit produire une attestation de régularité fiscale et sociale, un certificat de représentation en vigueur et l'IBAN d'un compte bancaire.

Les offres d'opérateurs économiques qui n'ont pas été invités à soumettre une offre ne seront pas prises en considération.

La présente invitation sera publiée au KIMDIS et sur le site officiel du Consulat général. Simultanément à sa publication, elle sera également envoyée par courrier électronique aux opérateurs économiques ayant participé à la consultation préliminaire du Ministère des Affaires étrangères.



La Consule générale


Eleni Petroula